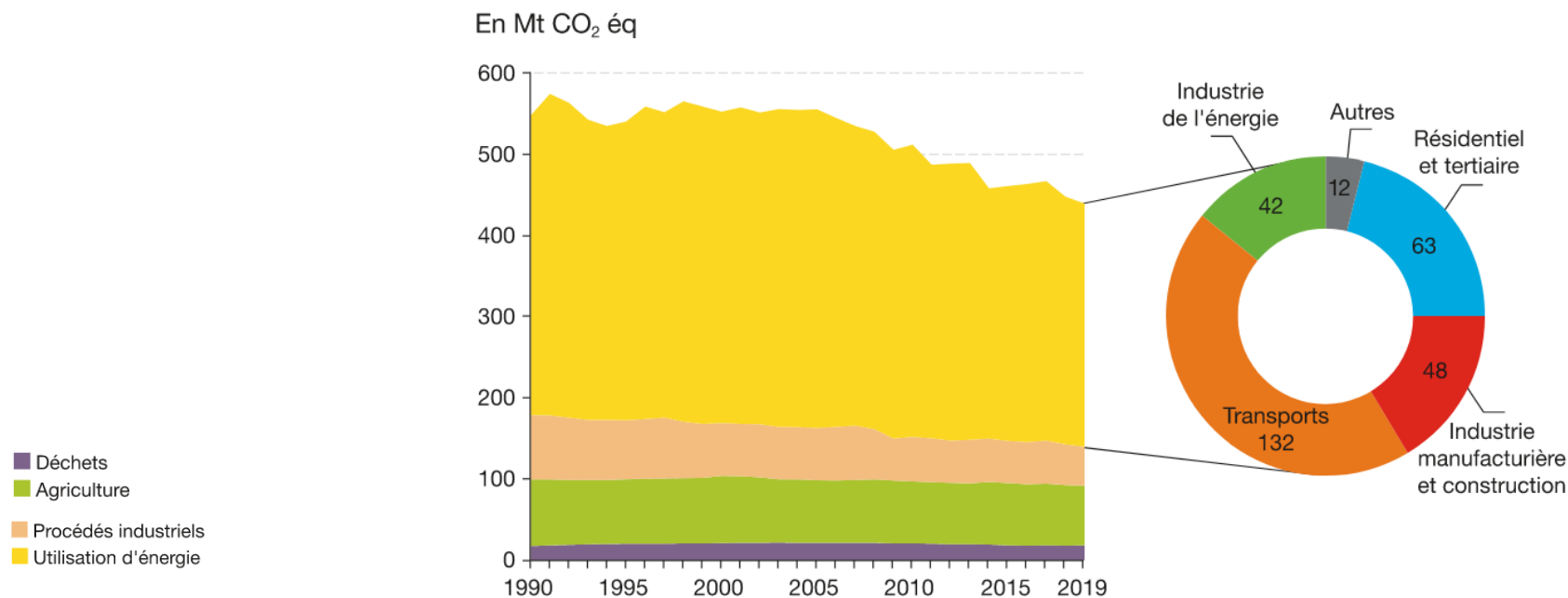


LA PLACE DE LA DÉCARBONATION DE L'ÉNERGIE DANS L'OBJECTIF DE NEUTRALITÉ CARBONE À 2050

En 2019, l'utilisation d'énergie représentait 68 % des émissions de gaz à effet de serre en France.
Elle concerne tous les grands secteurs d'activités, notamment les transports et le résidentiel et tertiaire.

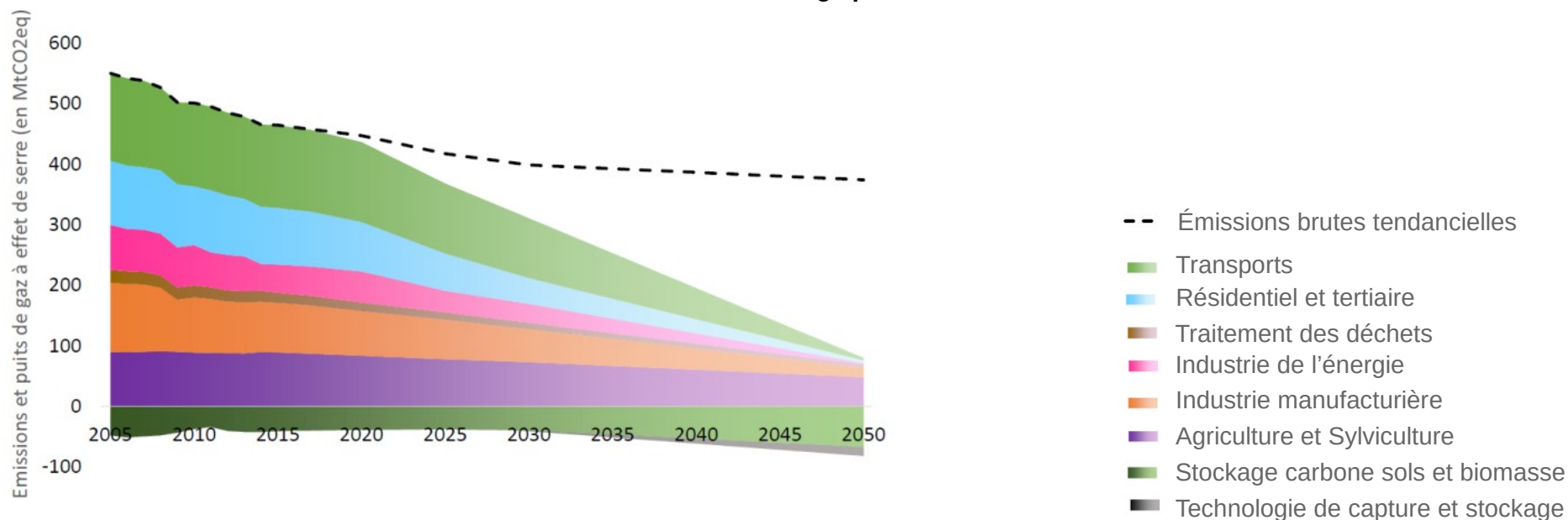
Emissions de GES de la France de 1990 à 2019 et part de l'utilisation de l'énergie



La 2^e Stratégie Nationale Bas Carbone prévoit une réduction de 40% des émissions de gaz à effet de serre en 2030 par rapport à 1990, et la neutralité carbone en 2050. Elle sera révisée en 2023-2024 avec une ambition encore rehaussée.

La décarbonation et l'évolution du mix énergétique représente un enjeu majeur dans l'atteinte de la neutralité carbone.

Trajectoire des émissions et des puits de gaz à effet de serre sur le territoire national entre 2005 et 2050 selon le scénario envisagé par la SNBC 2



L'évolution de la production d'énergie repose sur 2 axes :

- **Maîtriser et lisser la demande**, dans un contexte d'électrification d'une part importante de nos besoins en énergie notamment dans le secteur des transports et de l'industrie.

Le besoin total en énergie en 2050 s'élèverait à 1 060 TWh.

- **Décarboner totalement la production d'énergie et diversifier le mix énergétique** en s'appuyant sur la production nucléaire et la production d'énergie renouvelable.